

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

22-2025 ALSH Les Guards - Travaux de rénovation de toiture

Le Président de la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il y a nécessité de rénovation totale des chenaux, de réfection d'étanchéité de la toiture terrasse côté bureau direction, de remplacement de descentes d'eaux pluviales et changement des plaques de l'auvent de la salle de restauration ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée auprès de trois entreprises et seulement deux propositions ont été reçues ;

Considérant la proposition de la SAS JOLITOIT PROVENCE sise 84 Route de Mérindol à PUYMERAS (84110) qui répond techniquement et financièrement à la demande ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de la SAS JOLITOIT PROVENCE sise 84 Route de Mérindol à PUYMERAS (84110) pour les travaux de rénovation de toiture du ALSH Les Guards.

ARTICLE 2

Le coût total de la prestation s'élève à 19 838,99 € HT soit 23 806,79 € TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 21351

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 16 mai 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 26/05/2025

Mise en ligne le : 26/05/2025